RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/07/2023 Reçu en préfecture le 11/07/2023 Publié le

ID: 025-212505788-20230706-D_2023_74-DE



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

Etaient présents: Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Etaient absents: M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire: M. PERRIN/S. KURT; N. PERROT/C. LOMBARD; D. DUMONT/D. GUILLEUX; A. MARGUET/P. BENOIT.

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'avancement de grade permet l'accès à un niveau de fonctions et d'emploi supérieur.

Il s'agit d'un avancement au choix établi par ordre de mérite. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents promouvables.

Le Conseil municipal a fixé, par délibération en date du 6 décembre 2007, les taux de promotion à 100 % pour l'avancement de grade des agents de la collectivité après avis favorable du Comité technique (CT) départemental du Centre de gestion du Doubs en date du 26 septembre 2007.

A compter du 1er juillet 2023, il est proposé à l'avancement un agent méritant et remplissant les conditions d'accès au grade supérieur puisque l'agent a été déclaré admis à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées (ci-dessous)
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID: 025-212505788-20230706-D_2023_74-DE Tableau des Nouvel Création / Date d'exécution des Grade Catégorie emplois au suppression modifications effectif 19/06/2023 Filière administrative 1 1 1 I Attaché principal Α Rédacteur principal de 1ère 1 1 1 1 В classe Rédacteur principal de 2^{ème} 1 В 1 / 1 classe 2 В 2 1 / Rédacteur Adjoint administratif territorial С 2 1 2 1 principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial C 1 3 2 +1 principal de 2ème classe Adjoint administratif 7 С 8 -1 1 territorial Emploi spécifique (Conseiller 1 С 1 1 1 Numérique) Filière technique / 1 Ingénieur principal Α 1 / C 2 2 Agent de maîtrise principal 2 2 С 1 Agent de maîtrise Adjoint technique territorial С 1 4 4 / principal de 1ère classe Adjoint technique territorial С 7 1 7 principal de 2ème classe С 7 1 1 7 Adjoint technique territorial Filière sociale Agent spécialisé principal de С 1 1 4 1^{ère} classe des écoles 4 maternelles Agent spécialisé principal de С 1 Ī 1 2^{ème} classe des 1 écoles maternelles Filière culturelle Assistant de conservation В 1 1 1 1 principal de 2ème classe 1 1 С / Adjoint territorial du patrimoine 1 Filière Police Chef de service de police В 1 1 1 1 municipale С 1 1 1 1 Brigadier-chef principal

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Le Maire.

Sylvie LE HI

Publié sur le site de la ville de Valdahon le : 11/07/2023